



● Haute-Loire BIO ●

Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire

Qualiopi  
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

LES FORMATIONS DU RÉSEAU DES PRODUCTEURS BIO D'Auvergne Rhône-Alpes

## COMMERCIALISATION : Calculer mes prix de revient pour mieux piloter ma ferme

Vous n'êtes pas à l'aise au moment de **fixer les prix de vente** de vos produits ? Vous souhaiteriez pouvoir être **transparent.e** sur vos prix ? Vous voudriez vous assurer que vos prix soient **rémunérateurs** pour votre activité ? Cette formation est faite pour vous !

### FORMATRICE

Amélie HÉRICHER, chargée de mission circuits courts à Haute-Loire Bio

### INTERVENANTE

Estelle VICARD, formatrice à l'AFOCG43

### OBJECTIFS

- Être capable de calculer le prix de revient de vos produits et de l'actualiser
- Savoir définir un prix de vente et le justifier

### PUBLIC

Tous les agriculteurs bio pratiquant la vente directe ou en circuit court. **Toutes productions.**

**DATES ET HORAIRES :** 3 jours espacés dans le temps pour une appropriation optimale de l'outil

- Les mardis 05/03/24, 05/11/24 & 04/03/25
- De 9h30 à 17h30

### LIEU

A définir selon localisation des participant-es

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### CONDITIONS

- Disposer si possible de documents comptables précis pour les 3 dernières années
- Prévoir un ordinateur portable

### MODALITÉS DU DÉJEUNER

A définir

### ACCESSIBILITÉ

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons organiser au mieux votre participation.

### INDICATEURS DE RÉSULTATS DE NOTRE ACTIVITÉ DE FORMATION

En 2022, 107 bénéficiaires formés et une satisfaction globale de 9,2/10.



Haute-Loire Bio, 28 Boulevard Président Bertrand, 43000 Le Puy en Velay  
04 71 02 07 18  
association.hauteloirebio@aurabio.org  
[aurabio.org](http://aurabio.org)  
FB @hauteloirebio

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état  
La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation de l'association

● Haute-Loire BIO ●  
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire



## PROGRAMME DE LA FORMATION

## JOUR 1 : mardi 05/03/2024

## Objectifs J1 :

- **S'initier à l'analyse des résultats des calculs de prix de revient et savoir organiser la collecte de données**

## Contenus J1 :

- Clarification des notions et termes de gestion nécessaires au travail à venir
- Comment prendre en compte son temps de travail et enjeux associés
- Comment collecter les données nécessaires et évaluer le temps de travail
- Présentation d'une méthode de calcul du prix de revient à travers un exemple concret et expérimentation de la méthode individuellement

## JOUR 2 : mardi 05/11/2024

## Objectifs J2 :

- **Calculer le prix de revient de ses principaux produits et perfectionner sa compréhension de l'outil**
- **S'initier à l'analyse des résultats des calculs de prix de revient**
- **Construire un argumentaire de vente pour justifier ses prix de vente**

## Contenus J2 :

Analyse des travaux individuels de calcul des prix de revient, retour d'expérience sur la collecte des données relatives au temps de travail, échanges, prise de recul

- Comment passer d'un prix de revient à un prix de vente ?
- Comment argumenter pour justifier mon prix de vente

## JOUR 3 : mardi 04/03/2025

## Objectifs J3 :

- **Être capable de mettre à jour ses prix de revient avec ses nouvelles données comptables**
- **Mettre en place une stratégie pour rapprocher prix de vente et prix de revient**

## Contenus J3 :

- Méthodologie pour mettre à jour ses prix de revient, analyse des travaux individuels, échanges, prise de recul
- Identification de leviers technico-économiques et commerciaux pour rapprocher prix de vente et prix de revient
- Méthodologie de fixation des prix de vente (approche globale)

## DEROULE PEDAGOGIQUE

Cette formation est proposée sur **3 jours espacés dans le temps pour une appropriation optimale de l'outil et de la méthode de travail**. Un **temps de travail individuel** sera proposé entre chaque séance pour permettre une avancée pédagogique progressive. Une participation à l'intégralité de la formation est demandée.

## MODALITES D'EVALUATION :

Echanges tout au long de la formation, exercices pratiques et questionnaire en fin de formation

RENSEIGNEMENTS ET **INSCRIPTIONS AVANT LE 15/01/2024**, CONTACTER :

Amélie HÉRICHER  
Chargée de mission

07 61 22 10 57  
amelie.hautloirebio@aurabio.org



Haute-Loire Bio, 28 Boulevard Président Bertrand, 43000 Le Puy en Velay  
04 71 02 07 18  
association.hautloirebio@aurabio.org  
[aurabio.org](http://aurabio.org)  
FB @hautloirebio

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état  
La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation de l'association

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, et aux personnes en cours d'installation.**
- Pour les **producteurs bio installés**, il est demandé d'être **adhérent** de l'association pour s'inscrire aux formations (ou d'un autre GAB si vous résidez dans un autre département).
- Pour celles et ceux **installés depuis moins de 2 ans**, il est nécessaire de fournir en plus une attestation d'affiliation à la MSA avec la date d'installation, afin de pouvoir financer votre participation à la formation par VIVEA.
- Pour les **producteurs non bio installés et les porteurs de projet**, il est demandé de devenir membre « sympathisant » (30 €/an), ce qui ouvre l'accès aux formations du réseau pour un an.
- Pour les **porteurs de projet**, des conditions supplémentaires existent :
  - Pour les personnes en parcours PPP, il est nécessaire d'avoir prescrit la présente formation sur votre PPP, et de fournir plusieurs pièces justificatives : l'attestation du CEPPP, la copie du PPP, l'engagement au PPP, et la copie de votre CPF. Ceci nous permet de faire financer votre participation à la formation par VIVEA.
  - Pour les personnes sans parcours PPP : celles-ci ne sont plus éligibles au fonds de formation VIVEA depuis 2019. Contactez l'association pour connaître les modalités d'inscription dans ce cas-ci.
- Pour les **salariés agricoles ou tout autre public**, l'inscription est possible mais dépend du nombre d'inscrits : nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge.
- **L'inscription préalable est obligatoire et un chèque de caution de 30€ vous est demandé. Celui-ci vous sera restitué à l'issue de la formation si présence effective à la totalité de la formation. Une attestation de participation vous sera délivrée en fin de formation : celle-ci vous sera demandée lors de vos contrôles pour la labellisation FNAB.**

## LE CRÉDIT D'IMPÔT FORMATION

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise. La transparence GAEC est applicable (prendre en compte les associés chefs d'exploitation). Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, calculer le montant grâce à la fiche d'aide au calcul : formulaire n°2079-FCE-FC-SD(2017) téléchargeable sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (ou nous demander le formulaire) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de votre déclaration d'impôt.

## LE SERVICE DE REMPLACEMENT

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Renseignez-vous auprès du service de remplacement de votre département. Une attestation de formation vous sera systématiquement fournie en fin de formation comme justificatif.



Haute-Loire Bio, 28 Boulevard Président Bertrand, 43000 Le Puy en Velay  
04 71 02 07 18  
[association.hauteloirebio@aurabio.org](mailto:association.hauteloirebio@aurabio.org)  
[aurabio.org](http://aurabio.org)  
FB @hauteloirebio

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état  
La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation de l'association

● Haute-Loire BIO ●  
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire



## BULLETIN D'INSCRIPTION

- Formation « Prix de revient » M 05/03/24, 05/11/24 & 04/03/25 de 9h30 à 17h30
- **A retourner à Haute-Loire Biologique avant le 15/01/24**

## RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :	Adresse :
Prénom :	CP :
Dénomination :	Ville :
Date de naissance :	Tél. :
<b>Production :</b>	E-mail :

Par rapport aux objectifs et au contenu prévisionnels de cette formation, quelles sont vos **attentes et questionnements** :

.....

.....

.....

.....

Les formations sont financées par vos cotisations aux fonds VIVEA et dans certains cas par l'Europe (fonds FEADER). Merci de vérifier que **vous êtes bien à jour de vos cotisations MSA** car nous avons dû faire face à de nombreux refus de paiement.

Vous êtes	STATUT	A AJOUTER AU BULLETIN D'INSCRIPTION		Cochez la case
Eligible VIVEA	Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire ou aide familial	Un chèque de caution de 30€	Dans tous les cas, il est nécessaire d'être <b>adhérent</b> à HLBio ou un autre GAB. 2 cas : - Cotisation pleine pour les agriculteurs installés et AB (voir bulletin) - Sympathisant (30€) pour les agriculteurs non AB ou porteurs de projet	<input type="checkbox"/>
	Installé depuis moins de 2 ans	Une attestation d'affiliation MSA avec la date d'installation + Un chèque de caution de 30€		<input type="checkbox"/>
	Porteur de projet en parcours PPP. Dans le cas d'une formation en <b>techniques de production animale/végétale</b> , et également prescrite sur le PPP	L'attestation d'éligibilité VIVEA, l'engagement CEPPP, une copie du PPP, une copie du CPF + un chèque de caution de 30€		<input type="checkbox"/>
Non éligible VIVEA	Porteur de projet en parcours PPP. Dans le cas d'une formation <b>entrepreneuriale ou hors techniques de production animale/végétale</b>	Conditions particulières Voir directement avec le responsable de la formation au sein de Haute-Loire Bio		<input type="checkbox"/>
	Agriculteur non éligible OU Autre statut (salarié, vétérinaire...) OU Porteur de projet sans parcours PPP			<input type="checkbox"/>

**!!\ CHÈQUE DE CAUTION À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AFIN DE VALIDER L'INSCRIPTION !!\**

Fait à :	Le :	Signature :



Haute-Loire Bio, 28 Boulevard Président Bertrand, 43000 Le Puy en Velay  
04 71 02 07 18  
association.hauteloirebio@aurabio.org  
[aurabio.org](http://aurabio.org)  
FB @hauteloirebio

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état  
La certification qualité a été délivrée au titre des actions de formation de l'association

• Haute-Loire BIO •  
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire

